

**Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)**

**Compte rendu de la réunion du 10 mai 2022**

**Président :** Monsieur Eric KERROUCHE (Sénateur des Landes)  
**Vice-présidente :** Madame Magda TOMASINI (Institut national des études démographiques)  
**Rapporteurs :** Madame Marie-Hélène AMIEL (Contrôle général économique et financier)  
Monsieur Luc BRIERE (Direction générale des collectivités locales)

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Bilan de la collecte 2022 et expérimentations
2. Révision des modalités de diffusion du recensement de la population
3. Information sur le courrier du président de la Collectivité territoriale de Guyane au président de la Cnerp
4. Préparation d'un nouveau support à destination des maires
5. Points divers

**Documents complémentaires**

La séance se déroule en mode hybride, dans les locaux de l'Ined à Aubervilliers et en visioconférence via Zoom.

oOo

**Eric Kerrouche**, président de la CNERP, remercie tous les participants de leur présence et ouvre la séance.

**1/ Bilan de la collecte 2022 et expérimentations**

**Muriel Barlet (Insee)** rappelle qu'après le report de la collecte de 2021, il n'était pas possible de faire une seconde impasse consécutive d'enquête annuelle de recensement. La collecte 2022 a donc bien eu lieu, mais s'est tenue dans des conditions sanitaires (sur tout le territoire), sociales (en Guadeloupe) et météorologiques (à La Réunion) difficiles.

En dépit de ce contexte particulier, la collecte s'est globalement bien passée. La participation des communes sollicitées a été complète (6 918 communes de moins de 10 000 habitants et 1 049 communes de 10 000 habitants ou plus). En outre, l'avancement a été satisfaisant en étant plus rapide les premiers jours de collecte, en lien sans doute avec la généralisation du protocole « boîte aux lettres ». Parallèlement, le taux de collecte par internet est en forte progression (63 % contre 54,4 % en 2020) mais le taux de non-réponse également (4,8 % soit +0,7 point par rapport à 2020). À noter qu'après autorisation de l'Insee, 989 communes ont poursuivi la collecte après la date de fin prévue, soit une progression sensible par rapport aux années précédentes (373 en 2020, 361 en 2019), en lien avec les conditions spécifiques indiquées plus haut.

Cette année, l'ensemble des communes étaient concernées par la collecte des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA) : 19 762 habitations mobiles et 19 361 personnes sans abri ont ainsi été recensées.

Elle fait ensuite le point sur plusieurs expérimentations menées en 2022.

Ainsi, en 2022, 15 gendarmeries et 3 résidences Adoma ont fait l'objet d'un test pour être recensés comme des logements ordinaires par un agent recenseur dans la mesure où ces structures ne doivent pas être considérées comme des communautés lorsqu'elles ne disposent pas de chambre mais uniquement de logements. Dans le cas des gendarmeries, même s'il faudra encore faire preuve de pédagogie vis-à-vis des communes, le test est concluant et la généralisation pourrait avoir lieu en 2024. Pour les structures ADOMA, le test n'étant pas suffisamment probant il est proposé de les maintenir dans la collecte des communautés.

Concernant l'expérimentation de recours à un prestataire externe (La Poste) pour les missions d'agent recenseur, le bilan est satisfaisant pour les 18 communes ayant expérimenté le recours à des facteurs comme agents recenseurs en 2022. Elles souhaitent de nouveau contractualiser avec La Poste pour la prochaine collecte notamment les 14 communes de plus de 10 000 habitants lors de l'EAR 2023. La Poste envisage de passer à un test de 50 communes pour la 2ème année d'expérimentation.

Enfin, le bilan de la mutualisation de la collecte de la Nuit de la solidarité et du recensement des sans abri est plutôt positif puisqu'elle a facilité le recensement des sans abri pour 16 coordonnateurs communaux sur 21 même si la crise sanitaire a compliqué la collecte des sans abri pour 7 % des coordonnateurs communaux et celle des habitations mobiles pour 17 % des coordonnateurs communaux (respectivement 30 % et 34 % dans les communes de plus de 50 000 habitants).

**Eric Kerrouche** remercie les intervenantes et invite les participants à poser des questions.

**Marion Selz** s'interroge sur les raisons du taux de réponse par internet plus faible dans les grandes communes, dans la mesure où ce résultat est plutôt contre-intuitif.

**Muriel Barlet** précise que l'Insee ne dispose pas d'éléments précis sur ce point.

**Marion Selz** demande par ailleurs si d'autres prestataires que La Poste se sont fait connaître.

**Sophie Destandau** indique que la loi Pacte prévoyait la possibilité d'avoir plusieurs prestataires mais que, pour le moment, seule La Poste a fait acte de candidature pour l'EAR 2022 et l'EAR 2023.

**Stéphanie Alibert** adresse ses remerciements pour les informations très intéressantes présentées. Elle souligne que le contexte de la collecte à Toulouse a été difficile avec notamment une hausse du taux de non-réponse, ce qui pourrait avoir un impact sur la qualité des résultats sociodémographiques et à l'IRIS.

**Michel Gros (AMRF)** déplore que sa commune du Var perçoive encore les effets défavorables du recensement de sa commune qui s'est mal passé en 2019. Il indique que certaines questions du recensement ont un caractère intrusif et provoquent de la non-réponse. Il remarque que l'expérimentation par La Poste est une bonne idée mais se heurte aussi à des problèmes de recrutement de facteurs. Enfin, il s'interroge sur le point de savoir s'il existe un taux de non-réponse (FLNE – fiche logement non enquêtée) pouvant être considéré comme acceptable.

**Eric Kerrouche** indique que cette séance ne permettra pas de traiter des cas individuels et souligne que le ressenti d'autres élus dans d'autres régions est plutôt positif du point de vue de la qualité des opérations de recensement (ex. dans le Sud-Ouest).

**Muriel Barlet** répond que concernant les FNLE, cela n'empêche pas de comptabiliser des habitants dans le logement en interrogeant les voisins ou en imputant des résultats compte tenu de la situation

dans des logements similaires. Enfin, les enquêtes menées sur le ressenti du questionnaire montrent que son caractère intrusif n'est pas objectivement démontré.

**Cristina D'Alessandro** rappelle à Michel Gros, qui la remercie, la procédure de saisine de la Cnerp pour les cas individuels.

**Valérie Dec** souligne que certains habitants sont rétifs au fait de répondre au recensement. Il faut toujours faire preuve de pédagogie mais se pose aussi la question d'imposer des sanctions en cas de non-réponse. L'organisation du recensement nécessite une mobilisation forte des communes pour parvenir à un résultat de qualité. Elle rappelle qu'à cet égard il avait été évoqué lors d'une précédente réunion que la commission pourrait suggérer une réévaluation de l'indemnisation versée aux communes à ce titre.

**Muriel Barlet** répond qu'il est toujours préférable de faire preuve de conviction en mobilisant sur l'intérêt de répondre à l'enquête de recensement plutôt que de sanctionner.

**Michel Gros** est d'accord sur la nécessité de sensibiliser les administrés ; tout ce qui peut contribuer à la mobilisation des acteurs et de la population est une bonne chose. Il suggère qu'une note explicative synthétique pour expliquer l'importance du recensement soit communiquée aux maires.

## **2/ Révision des modalités de diffusion du recensement de la population**

**Agnès Lerenard (Insee)** indique tout d'abord que les travaux visant à réviser les modalités de diffusion du recensement prennent place dans une modernisation plus large des processus de diffusion des données à l'Insee. Concernant le recensement de la population, les travaux doivent aboutir en 2024 au travers d'une diffusion réalisée dans le nouveau dispositif MELODI - Mon Espace de Livraison d'Open Data à l'Insee – (à cette échéance de 2024, cela concerne aussi les autres sources de données localisées). Actuellement, l'offre en informations statistiques et métadonnées associées sur le recensement sur le site insee.fr est très riche au travers de 240 tableaux dynamiques (chiffres clés et tableaux détaillés) et 270 bases de données, pour un total de 3,574 millions de vues et 203 600 téléchargements.

Les réflexions en cours portent sur les besoins en informations géographiques (carreaux, Iris, Quartiers, EPT de la métropole de Paris, bases au niveau des EPCI), les besoins de données en séries longues (les logements depuis 1968, diffusion de l'ensemble des chiffres clés sur les trois millésimes), sur de nouvelles thématiques (écologie, santé, qualité énergétique des logements, évolution des loyers, insalubrité), l'accompagnement des utilisateurs de données (club FNAU, GT SIGTOPO, communauté d'utilisateurs de données Insee). Concernant les métadonnées, les évolutions envisagées portent sur leur harmonisation et leur simplification, le rapprochement avec Eurostat et les standards internationaux.

**Eric Kerrouche**, en tant que chercheur de profession, se félicite de la comparabilité spatiale, notamment au niveau européen.

**Stéphanie Alibert** souligne l'importance du projet présenté et se demande s'il est prévu d'intégrer une table de passage entre les nouvelles et les anciennes variables de diffusion, en particulier pour permettre d'adapter les traitements automatisés de récupération des données.

**Marie-Hélène Bouldard** considère également qu'il s'agit d'un projet très important et pointe la question de la continuité des données qu'il faudra conserver. Par ailleurs, elle s'interroge sur la possibilité de mobiliser un groupe de travail du CNIS sur ces questions de diffusion.

**Agnès Lerenard** répond qu'une table de passage entre anciennes et nouvelles variables est au cœur des évolutions qui seront mises en œuvre.

**Christine Lagarenne (Insee)** précise que le projet en cours vise à modifier de manière plus large que la seule question du recensement les modes de diffusion des informations statistiques en rendant également plus cohérentes les métadonnées. Une présentation a été faite au bureau du CNIS.

**Eric Kerrouche** ajoute que, concernant la participation de membres de la Cnerp au groupe de travail SIGTOPO, c'est une très bonne chose que des membres de la Cnerp communiquent ponctuellement dans d'autres instances.

### **3/ Information sur le courrier du président de la Collectivité territoriale de Guyane au président de la Cnerp**

**Eric Kerrouche**, dans la continuité du point présenté sur le sujet du recensement en Guyane lors de la séance d'octobre 2021 de la Cnerp, indique que le président de la collectivité territoriale de Guyane lui a écrit pour lui demander qu'un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes (élus guyanais, Insee, préfecture, DGOM...) puisse se tenir pour permettre d'avancer sur la question du recensement en Guyane. Il s'agira notamment de mieux éclairer les participants sur les spécificités propres à la Guyane. L'objectif vise également à identifier plus précisément l'objet de la demande et d'examiner les éléments objectifs qui pourront être apportés.

**Cristina D'Alessandro** complète les propos en remerciant la DGOM pour le rôle qu'elle joue dans ce dossier.

**Christophe Renou** (DGOM) indique que la DGOM mettra tout en œuvre pour continuer d'apporter sa contribution sur ce sujet.

### **4/ Préparation d'un nouveau support à destination des maires**

**Muriel Barlet** explique que l'objectif vise à améliorer la communication pédagogique relative au recensement de la population auprès des élus. Il s'agit de maintenir une forte implication des communes dans les opérations de recensement.

Les actions existantes portent sur une réunion dédiée aux élus à l'été de chaque année (pour les maires concernés par la collecte de l'année suivante), un dépliant (datant de 2019) sur le rôle de la commune, un document pédagogique sur le calcul des populations légales mis en ligne sur le site insee.fr (en cours de mise à jour), des comptages envoyés aux maires suite à la collecte (envoyés à l'été), un courrier d'information sur les populations légales (en décembre), et des visites de l'Insee aux maires pour présenter les populations légales publiées en fin d'année.

Par ailleurs, il faut rappeler que des contestations de la part des communes existent mais demeurent limitées. Elles sont traitées à la fois par les directions régionales de l'Insee (112 demandes des communes sur les populations légales de 2019, pour la majorité en provenance de communes de moins de 10 000 habitants) et par la direction générale de l'Insee (10 courriers depuis un an dont un recours devant le tribunal administratif).

Les pistes d'amélioration envisagées concernent en particulier l'importance que doivent accorder les communes à la mise à jour du RIL (grandes communes). Les formats des supports à renouveler portent à la fois sur des vidéos et des brochures. Enfin, les canaux de diffusion peuvent être directs via OMER (l'application de suivi du recensement), ou autres comme des webinaires, la participation à des événements externes (AMF par exemple), ou une communication officielle de la Cnerp.

**Eric Kerrouche** souligne que le fait de considérer que la Cnerp est le seul point d'entrée pour toute demande des communes serait une solution appropriée.

**Michel Gros** indique que tout ce qui peut contribuer à améliorer la communication sur le recensement de la population est essentiel. Il faut privilégier la recherche d'un dialogue constructif

entre l'Insee et les communes mais cela n'a pas été le cas pour sa commune. En outre, le recrutement d'agents recenseurs est souvent difficile. Il regrette l'absence d'échange avec l'Insee avant la diffusion des résultats. Il convient d'établir un véritable dialogue pour corriger ce qui peut l'être en amont.

**Eric Kerrouche** précise qu'il n'est pas possible de généraliser des conclusions à partir du cas d'une seule commune, même s'il faut bien entendu examiner la situation de celle-ci.

**Marie-Hélène Bouldard** fait état de l'intérêt du document sur le suivi de la qualité du RIL du point de vue de la communication vis-à-vis des élus.

**Marion Selz** se demande comment faire pour inciter davantage les communes / maires à participer aux travaux de la Cnerp.

**Marie-Hélène Bouldard, Michel Gros, Eric Kerrouche** abondent dans le même sens.

**Valérie Dec** indique que la relation avec les élus est un point essentiel.

**Muriel Barlet** rappelle que le recensement de la population est une opération statistique de grande ampleur mobilisant des moyens conséquents : 25 000 agents recenseurs, 8 000 coordonnateurs communaux, 450 superviseurs et que la fiabilité des résultats fait l'objet d'une attention constante grâce à une méthodologie qui a été reconnue comme répondant aux critères exigés pour ce type d'enquête. Elle rappelle l'existence de contrôles post-collecte. Par ailleurs, l'Insee est tout à fait d'accord pour continuer d'échanger avec l'AMRF sur les sujets touchant au recensement dans les communes rurales.

**Eric Kerrouche** indiquant qu'il doit quitter la séance pour participer à une réunion à la préfecture des Landes à partir de 12:00, **Madga Tomasini** prend le relai pour présider la séance jusqu'à son terme.

## 5/ Point divers

- Avancées au sujet du nouveau règlement ESOP

**Muriel Barlet** explique qu'il s'agit du futur règlement européen organisant les conditions d'élaboration des statistiques sur la population. Eurostat souhaite le publier en 2024. L'office statistique européen tend à promouvoir l'utilisation de répertoires statistiques de population et de logements. La question de la définition de la population est également en jeu. Eurostat, comme l'Insee, souhaite le maintien du concept de population résidente usuelle.

**Marion Selz** s'interroge sur la signification du sigle ESOP.

**Gwennaël Solard** répond que cela signifie « European statistics on population » ; un H a d'ailleurs été ajouté à ESOPH pour « European statistics on population and housing ».

**Christophe Renou** demande si les RUP (régions ultras périphériques) font partie du champ du règlement.

**Muriel Barlet** indique qu'il n'y a pas d'éléments tangibles laissant croire que la situation actuelle sur ce sujet sera remise en cause.

- Echanges lors de la Commission Démographie du 2 décembre 2021

**François Guillaumat-Tailliet (SG Cnis)** indique que la commission Démographie et questions sociales du Cnis qui s'est tenue à l'automne dernier a permis d'examiner le projet de modification du questionnaire du bulletin individuel du recensement sur trois points : l'introduction du lieu de naissance des parents, une question sur le handicap perçu (accomplissement plus ou moins aisé des tâches de la vie quotidienne – indicateur Gali) et une encore sur l'exercice du télétravail.

L'introduction des questions sur le handicap et le télétravail ont fait consensus mais celle sur le lieu de naissance des parents a fait débat, notamment parce qu'elle présenterait des risques d'instrumentalisation dans le débat public.

Le Cnis s'est globalement prononcé de manière favorable sur les changements proposés. La présentation des résultats du test du nouveau bulletin de recensement (de novembre 2021), qui aura lieu le 9 juin lors de la prochaine commission Démographie du Cnis, permettra d'apporter des enseignements utiles. L'avis émis par la commission Démographie du 2 décembre 2021 est disponible sur le site du Cnis (p. 29 du document ci-dessous) : [https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2022/01/CR\\_2021\\_2e\\_reunion\\_COM\\_demo.pdf](https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2022/01/CR_2021_2e_reunion_COM_demo.pdf)

**Magda Tomasini** remercie tous les intervenants et participants et rappelle que la séance d'automne de la Cnerp est fixée au mardi 4 octobre prochain à 9h30.

La séance est levée à 12 heures 20.

oOo

### **Liste des participants**

*Stéphanie Alibert (AITF)*  
*Marie-Hélène Amiel (CGEFI)*  
*Muriel Barlet (Insee)*  
*Marie-Hélène Boulidard (personnalité qualifiée)*  
*Luc Brière (DGCL)*  
*Cristina D'Alessandro (SG Cnis)*  
*Valérie Dec (SNDGCT)*  
*Sophie Destandau (Insee)*  
*Michel Gros (AMRF)*  
*François Guillaumat-Tailliet (SG Cnis)*  
*Eric Kerrouche (Sénateur des Landes)*  
*Christine Lagarenne (Insee)*  
*Agnès Lerenard (Insee)*  
*Christophe Renou (DGOM)*  
*Marion Selz (personnalité qualifiée)*  
*Gwennaél Solard (Insee)*  
*Magda Tomasini (Ined)*

### **Absents excusés :**

*Noémie de Andrade (Anct)*  
*Claire Delpech (AdCF)*  
*Gérard-François Dumont (personnalité qualifiée)*  
*Philippe Louchart (personnalité qualifiée)*  
*Sandra Roger (Apur)*